

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la  
collectivité le 17 novembre 2023

-----  
Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
07470 COUCOURON

**Séance du jeudi 16 novembre 2023**

**Membres  
en exercice : 37**

Date de la convocation : 10/11/2023

**Présents : 31**

Le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

**Votants :**  
33  
POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
REFUS DE VOTE : 0

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER, John SERROUL  
**Représentés :** Sébastien PRADIER représenté par Jacques GENEST, Charles VALETTE représenté par Geneviève DUNY  
**Absents :** Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Magalie MOULIN  
**Secrétaire de séance :** Michel LOUIS

**DE\_2023\_107 – Objet : Dénonciation du groupement de commandes pour l'étude relative aux biodéchets sur le territoire CRTE Centre Sud Ardèche**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L.1414-3,  
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,  
Vu le CRTE Centre Sud Ardèche,  
Vu la délibération n°2022-63 du Conseil communautaire en date du 6 octobre 2022 approuvant le groupement de commande pour l'étude relative aux biodéchets sur le territoire CRTE Centre Sud Ardèche,*

Il est rappelé le projet de réalisation d'une étude relative aux biodéchets sur les territoires des 5 EPCI du CRTE Centre Sud Ardèche, à savoir :

- Communauté de communes du Bassin d'Aubenas
- Communauté de communes Ardèche des Sources et des Volcans
- Communauté de communes Berg et Coiron
- Communauté de communes Montagne d'Ardèche
- Communauté de communes Val de Ligne

Il est rappelé que cette étude commune a conduit la constitution d'un groupement de commandes constitué des 5 EPCI et qu'elle était prévue comme suit :

Tranche ferme de l'étude : Diagnostic, état des lieux et définition des scénarios possibles  
Le coût restant à charge, de l'étude et de ses frais de procédure, sera calculé au prorata de la population couverte par l'étude et selon les taux suivants :

Collectivité	Taux de répartition	Population (INSEE 2019)*
Cdc du Bassin d'Aubenas	59%	40 211
Cdc Ardèche des Sources et des Volcans	14%	9 703
Cdc Berg & Coiron	12%	7 855
Cdc Montagne d'Ardèche	6%	4 328
Cdc Val de Ligne	9%	6 143

---

\* Les communes de La Rochette, Borée, Saint-Martial et Lachamp Raphaël pour la Cdc Montagne d'Ardèche et Mézilhac pour la Cdc du Bassin d'Aubenas ne sont pas couvertes par l'étude (zone couverte par le SICTOMSED) et ont donc été déduites de la population totale.

Tranche optionnelle de l'étude : Approfondissement du scénario retenu

Les montants liés à la tranche optionnelle de l'étude seront discriminés par EPCI dans le BPU. Les montants dus pour cette tranche seront donc payés individuellement par chaque membre du groupement en plus des montants de la tranche ferme et en fonction du choix respectif de chaque membre de l'affermir ou non.

Il est également rappelé que la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) avait été désignée coordonnatrice du groupement.

Considérant que les Présidents des 5 EPCI ont décidé de ne pas donner suite à la mise en concurrence lancée par la CCBA, n'ayant pas obtenu, dans le délai attendu, la garantie des financements de l'Etat pour l'étude relative aux biodéchets.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de dénoncer** l'adhésion de la Cdc au groupement de commandes constitué pour l'étude relative aux biodéchets sur le territoire CRTE Centre Sud Ardèche.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 16 novembre 2023,  
Le Président, Jacques GENEST,

